

**Le président de la 4<sup>ème</sup> chambre**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Xavier Haïli, président assesseur, à Mme Nathalie Lasserre, rapporteure, et à M. Florian Jazon, rapporteur, pour accomplir la mesure d'instruction prévue à l'article R.611-7 du code de justice administrative.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à M. Xavier Haïli, à Mme Nathalie Lasserre et à M. Florian Jazon et sera affichée dans le hall de la Cour.

Fait à Toulouse, le 15 septembre 2022



Denis Chabert